

INTERNATIONAUX DE FRANCE SENIORS 2 MESSIEURS

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueurs amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciés à une fédération reconnue dont :

L'index n'est **pas supérieur à 15,4** et **nés le 13 avril 1945 ou avant**.

L'index doit être certifié par la fédération du joueur et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 120 participants.

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera par ordre des index.

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous / 18 trous par jour

Cut après 36 trous :

Les 60 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour le dernier tour.

Note : En cas d'égalité pour le titre de Champion de France, un play off trou par trou sera organisé (cf § 5.1-2-2-2 IV-2).

1^{er} jour : Tour 1

2^{ème} jour : Tour 2

3^{ème} jour : Tour 3

ENGAGEMENT

Les inscriptions devront parvenir à la Direction Sportive Nationale **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 5-1-1)**, en utilisant le formulaire d'inscription à une épreuve fédérale individuelle disponible sur le site Internet FFGolf : www.ffgolf.org rubrique Jouer en compétition / Suivi des Inscriptions. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser les engagements.

Les droits d'inscription s'élèvent à 70 euros.

PRIX

Trophée confié pour un an au Champion de France Seniors 2.

Souvenirs offerts par la FFGolf aux trois premiers de l'épreuve, ainsi qu'au Champion de France.